



**Association Agréée de Pêche et  
de Protection des Milieux Aquatiques  
de TULLE**

# **Plan de Gestion Piscicole**



**Note méthodologique**

Février 2009

# Préambule

Depuis plusieurs décennies, les pêcheurs constatent une lente mais constante dégradation des populations de truites à travers la baisse de leurs captures et malheureusement les pêcheurs de l'AAPPMA de Tulle n'échappent pas à cette réalité.

Malgré les efforts parfois importants de soutien d'effectifs par des opérations d'alevinage (œufs, alevins ou truitelles,...), l'érosion des populations n'a pu être arrêté.

Sur la même période, l'état physique et le fonctionnement des cours d'eau du bassin de la Corrèze ont subi de nombreuses modifications ou dégradations, pour n'en citer que quelques une :

- des étiages plus sévères en fin d'été,
- des températures plus élevées (2003,2005),
- de multiples obstacles à la circulation des truites,
- une forte diminution des zones de reproduction (inaccessibilité ou disparition comme de nombreuses grosses rigoles qui se sont transformées en drains enterrés,
- une augmentation de l'ensablement de certains lits de cours d'eau comme la Montane par exemple hypothéquant la réussite du frai,
- des tronçon de berges dégradées n'offrant plus d'habitats, (enrésinement au pied du cours d'eau, divagation du bétail,...)
- des fonds de vallées qui ont été abandonné par le pâturage et qui se referment par boisements spontanés ou par de la culture de résineux.

la liste de ces nombreuses petites atteintes au bon état des cours d'eau est longue, mais chacune a amputé ou dégradé à chaque fois un peu plus le territoire accessible à la truite qui lui est strictement nécessaire pour assurer correctement son cycle de vie.

Pour autant, peu d'actions visant à corriger les facteurs physiques du milieu freinant le bon développement des populations de truite ont été engagés.

Ces dernières années, des expériences d'aménagements de cours d'eau ou de bassins versants ont été menées et ont permis de constater que même s'il n'était certainement pas possible de résoudre tous les problèmes des conditions de vie des truites, agir judicieusement sur certains facteurs limitants donnait très rapidement des résultats encourageants.

**Les efforts doivent porter en priorité sur les bassins de la Vimbelle, la Saint Bonnette, la Montane et la rivière Corrèze sur le territoire de l'AAPPMA.**

# Introduction

La méthode exposée dans cette note n'a rien de révolutionnaire, elle se veut simple, accessible au plus grand nombre et essentiellement basée sur la connaissance et la compréhension de la vie de la truite dans son milieu.

Elle est basée sur le principe suivant :

*Une population de truite fonctionne bien si elle trouve facilement des habitats spécifiques correspondant à chaque stade de son développement, ainsi la population assure son propre recrutement.  
C'est donc la qualité du milieu pour la reproduction, l'éclosion et la croissance qui définit le niveau de fonctionnement d'une population piscicole.*

**Il s'agira donc « d'aider » les cours d'eau ou portion de cours d'eau à remplir d'une façon optimale leurs fonctions au service de la population de truites.**

La méthode se décline de la façon suivante :

1<sup>ère</sup> étape : « Pour tenter de comprendre, il est nécessaire d'observer et étudier pour enfin poser un diagnostic»,

2<sup>ème</sup> étape : « Après avoir cerné les problèmes et pour ne pas se disperser et chercher la plus grande efficacité, des objectifs raisonnables seront fixés»,

3<sup>ème</sup> étape : « Ces objectifs seront traduits en actions concrètes »,

4<sup>ème</sup> étape : « enfin observer et évaluer les résultats des actions pour continuer à mieux comprendre les phénomènes et adapter au mieux les actions»

Cette méthode n'est pas celle d'une élite technocratique et elle n'est pas réservée à quelques « savants » scientifiques.

Elle se veut au contraire accessible à tous les pêcheurs ou bénévoles de l'association curieux de connaître et comprendre comment vit la truite sur le bassin de la Corrèze autour de Tulle.

D'ailleurs cette méthode n'aura de résultats que si elle est soutenue par le plus grand nombre d'adhérents actifs.

**Tous les volontaires y trouveront de l'intérêt et tout le monde trouvera sa place dans cette démarche qui se veut rigoureuse mais simple et essentiellement basée, d'une part, sur l'observation et la compréhension des besoins de la truite et d'autre part sur des actions concrètes d'aménagement des cours d'eau.**

## I/ Etats des lieux et diagnostics

Cette première étape permet d'étudier les principaux paramètres du milieu régissant les conditions de vie des populations de truite, ainsi que l'état des populations elles mêmes.

Cette étude correspond donc à une analyse de l'état du milieu, et de ses dysfonctionnements, basée sur un diagnostic des fonctionnalités (reproduction, éclosion, croissance) que le milieu offre aux populations de truites

Les principaux paramètres du milieu étudiés sont :

- la qualité des eaux,
- le régime thermique du cours d'eau tout le long de l'année,
- les débits d'étiages,
- les habitats (abris en berge, dans le chenal),
- les conditions de circulation des truites sur le bassin,
- les zones de frai (surface à granulométrie favorable) et leur accessibilité,
- l'état des berges (boisements, érosions),
- le peuplement de la faune d'invertébrés aquatiques vivant dans le lit du cours d'eau,
- les peuplements piscicoles

Nous pouvons constater que pour mieux connaître ces paramètres plusieurs techniques d'études doivent être mise en œuvre, qui vont de la simple observation du milieu (habitats, zones de frai, l'état des berges, les obstacles infranchissables), à des appareillages particuliers à installer dans les cours d'eau tels que les sondes thermiques (température) ou des stations hydrométriques (débits), jusqu'à des protocoles d'inventaire plus lourds tels que les pêches électriques (étude du peuplement piscicole), des indices biologiques (invertébrés aquatiques), ou des analyses de la qualité des eaux.

Aujourd'hui, un certain nombre de données existent déjà et sont suivis par des organismes publics.

Nous pouvons citer pour exemples :

- les débits sont suivis par le service de prévisions des crues du bassin de la Dordogne (stations sur la Corrèze, la Montane,...), pour autant certains plus petits bassins mériteraient d'être suivis tels que la Vimbelle, la Saint Bonnette, et certains de leurs affluents .....
- les indices biologiques (faune d'invertébrés aquatiques) et la qualité des eaux sont suivis par les services de l'Etat et le Conseil Général,
- le régime thermique de quelques cours d'eau (Corrèze, Montane, Vimbelle) est suivi par l'association MIGADO, cependant certains cours d'eau de ces mêmes bassins mériteraient d'avoir un suivi de leur régime thermique,

- quelques pêches électriques ont été réalisées ces dernières décennies, mais pas de façon assez régulière pour constituer un véritable outil de connaissance et de suivi des peuplements piscicoles au service de l'AAPPMA,
- peu ou pas d'étude sur l'habitat de la truite sur les cours d'eau de l'AAPPMA a été réalisé.

Il apparaît que si certains paramètres sont relativement bien suivis par certains organismes publics (qualité des eaux, débits), en complément d'autres paramètres primordiaux pour la gestion piscicole méritent un effort accru de suivi notamment ceux qui ne nécessitent pas de lourds investissements financiers (étude des habitats, suivi du régime thermique, suivi des zones de frai et des activités de reproduction, conditions de circulation des truites,...).

Il est à noter que le suivi de la dynamique des populations de truites par des inventaires piscicoles est également un outil primordial du plan de gestion piscicole.

L'association a toute sa place auprès des organismes institutionnels pour compléter avec ses moyens, les connaissances utiles à la gestion piscicole de son territoire.

## **II / Objectifs**

L'état des lieux et le diagnostic va permettre d'identifier les principaux dysfonctionnements ou désordres du cours d'eau portant atteintes au bon déroulement du cycle de vie des populations de truite.

Le diagnostic a pour objet également de mettre en relation l'état des populations en place avec les dysfonctionnements du milieu, afin de préciser également quelles sont les phases du cycle biologique qui sont les plus impactées.

De ces analyses pourront être dégagés des objectifs de restauration des fonctionnalités et d'accueil de ces milieux par cours d'eau, portion de cours d'eau ou bassin.

Accessoirement, des scénarios tendanciels d'évolution des populations de truites (densité d'individu / 100m de cours d'eau) pourront être dégagés à partir, d'une part de la nature des actions correctives, et d'autre part des données d'inventaires piscicoles sur des cours d'eau de référence peu ou pas perturbés.

Ce calcul des quantités de truites potentiellement présentes après avoir menées les actions de restauration, servira également à hiérarchiser les actions à mener.

### **III/ Actions**

Les actions à mener ainsi que leur modalités de mise en œuvre seront définies précisément et seront intégrées dans un plan hiérarchisé et pluriannuel à l'échelle du bassin concerné.

Une estimation financière de chaque opération permettra d'orienter le phasage des actions, la maîtrise d'ouvrage et la recherche de cofinancements adaptés.

Au fur à mesure que les différents bassins seront diagnostiqués, le plan de gestion piscicole de l'AAPPMA, s'enrichira en intégrant le programme d'action associé et donc nécessitera des ajustements en terme de programmation financière.

### **IV/ Suivi et évaluation**

De la même façon que la phase de diagnostic aura servi à établir un état initial ou état « zéro » avant intervention, il sera mis en place après réalisation des actions du plan de gestion, un suivi de chaque cours d'eau, tronçon de cours d'eau ou bassin basé sur quelques paramètres, qui évalueront les résultats concrets des actions engagés et donneront des indications pour encore améliorer les résultats.

Pour exemple : une reconnection d'un tronçon de cours d'eau isolé par un obstacle infranchissable, pourra être évalué soit par le comptage du nombre de nids de frayères chaque hiver, si c'est un cours d'eau à fonction dominante de reproduction, soit par un inventaire piscicole pour suivre l'évolution de la densité d'individus selon les classes d'âge.

Par ailleurs, un suivi du régime thermique de certains cours d'eau de l'AAPPMA est absolument nécessaire dans la perspective du réchauffement climatique et des épisodes de sécheresse et/ou de canicule déjà rencontrés (2003,2005) car ce paramètre est fondamental dans la survie des truites communes et donnera de précieuses indications lors des périodes critiques d'étiage, mais également sur les dates de pontes des géniteurs, d'éclosions et d'émergence des alevins chaque année.

L'évaluation sera réalisée à partir des résultats de ces suivis en comparant les scénarios tendanciels et les résultats observés.

Le plan de gestion piscicole précisera également ces outils de suivi et d'évaluation pour chaque ensemble cohérent d'actions.